

Garantie IDEALE 2012

Garanties au 01/01/2012	Rembt Régime Obligatoire	Remboursement Unimutuelles	Remboursement Total
HOSPITALISATION			
HOSPITALISATION CAS GENERAL (*)			
Hospitalisation médicale, chirurgicale et autres pathologies	80% ou 100 %	20% ou 0%	100 % TC
Actes de chirurgie ou d'anesthésie	80% ou 100 %	20% ou 0%	100 % TC
Participation forfaitaire 18 € soins coûteux	-	illimité	illimité
Forfait journalier hospitalier	-	45 jours par an ⁽²⁾	45 jours par an ⁽²⁾
Supplément Chambre particulière (<i>Tél. et TV compris</i>)	-	-	-
Supplément accompagnant adulte	-	-	-
Supplément hébergement d'un proche	-	-	-
Supplément accompagnant enfant	-	-	-
Supplément "Maison des Parents"	-	-	-
* DONT HOSPITALISATION SPECIALISEE			
Hospitalisation psychiatrie, repos cure, convalescence et soins palliatifs	80% ou 100 %	20% ou 0%	100 % TC
Forfait journalier ⁽¹⁾	-	45 jours par an ⁽²⁾	45 jours par an ⁽²⁾
Supplément chambre particulière (<i>Tél. et TV compris</i>)	-	-	-
⁽¹⁾ Hospitalisation à domicile (aide tierce personne)	-	16 € x 45 jours par an	16 € x 45 jours par an
⁽²⁾ selon les valeurs fixées par le décret ministériel			
SOINS DE VILLE			
DANS LE PARCOURS DE SOINS			
Consultations et visites généralistes, médecin traitant et correspondant	70%	30%	100 % TC
Consultations et visites spécialistes, médecin traitant et correspondant	70%	30%	100 % TC
Actes de biologie et analyses	60%	40%	100 % TC
Actes techniques médicaux, actes d'imagerie et d'échographie	70%	30%	100 % TC
Orthopédie et transports	65%	35%	100 % TC
Soins infirmiers, massages-kiné, orthophonie, orthoptie, pédicure...	60%	40%	100% TC
Soins à l'étranger	Divers	100% TM	100 %TC
Participation forfaitaire 18 € soins coûteux	-	max 1 acte par an	max 1 acte par an
HORS PARCOURS DE SOINS			
Consultations et visites généralistes	30%	30%	60 % TC ⁽³⁾
Consultations et visites spécialistes	30%	30%	60 % TC ⁽³⁾
⁽³⁾ retenue forfaitaire des contrats responsables			
PHARMACIE			
Vignettes blanches	65%	35%	100 % TC
Vignettes bleues et PMH	30%	70%	100 % TC
Vignettes orange	15%	85%	100% TC
Produits prestations (LPPS) et PMR	60%	40%	100% TC
OPTIQUE			
Optique médicale	60%	40%	100 % TC
Supplément monture adulte	-	Forfait optique global de 120 € par an	Forfait optique global de 120 € par an
Supplément verres adultes	-		
Lentilles cornéennes adultes (<i>dont essai et adaptation</i>)	-		
Supplément annuel enfant -18 ans	-		
Supplément responsabilisation adulte après 2 ans ⁽⁴⁾		+ 10 €	+ 10 €
Supplément responsabilisation adulte après 3 ans ⁽⁴⁾		+ 25 €	+ 25 €
Supplément responsabilisation adulte après 4 ans ⁽⁴⁾		+ 50 €	+ 50 €
Chirurgie oculaire (par œil)	-		
Reste à charge maîtrisé sur la gamme	-	Opalance	Opalance
Un équipement optique par an et par adulte - ⁽⁴⁾ le supplément s'applique dès l'achat du second équipement optique remboursé par Unimutuelles			
MATERNITE			
Supplément Chambre particulière (<i>Tél. et TV compris</i>)	-	-	-
Prestation maternité ⁽⁵⁾	-	Plafond de 135 €	Plafond de 135 €
Cadeau de naissance ⁽⁵⁾	-	oui	oui
⁽⁵⁾ à l'inscription de l'enfant			

Garantie IDEALE 2012

Garanties au 01/01/2012	Rembt Régime Obligatoire	Remboursement Unimutuelles	Remboursement Total
DENTAIRE			
Soins dentaires divers	70%	30%	100 % TC
Prothèses dentaires prises en charge par le Régime Obligatoire **	70%	130%	200 % TC
Prothèses dentaires hors nomenclature, pilier d'implant (limité à un acte par dent)	-	-	-
parodontologie, résection apicale, et comblement osseux	-	-	-
Supplément Implant dentaire	-	-	-
Inlay-Core (SPR57 et SPR67)	70%	30%	100 % TC
Supplément Orthodontie	-	150 €	150 €
** Plafond annuel pour les suppléments dentaires de 2 000€			
PREVENTION POUR VOTRE SANTE			
Tous les actes des contrats responsables	70%	30%	100 % TC
Supplément prévention		} 30 € par an	30 € par an
Supplément ostéodensitométrie			
Vaccin contre la grippe	-	100% FR	100% FR
AUTRES SUPPLEMENTS			
Prothèses auditives	60%	40%	100 % TC
Supplément par oreille tous les 4 ans		-	-
Supplément autres prothèses et petits appareillages	-	-	-
Prothèse capillaire (supplément)	-	-	-
Supplément prothèse mammaire et Soutien Gorge adapté	-	-	-
Prestation cure thermique	-	-	-
Médecines douces ⁽⁶⁾ et Prévention ⁽⁷⁾	-	30 € par an	30 € par an
Fonds social	-	oui	oui
⁽⁶⁾ Ostéopathe, étiope, acuponcteur, chiropracteur, homéopathe, somatopathe, mésothérapeute, pédicure podologue, psychologue, biokinergie, naturopathe, nutritionniste.			
⁽⁷⁾ contraceptifs prescrits, pilule du lendemain, sevrage tabagique, sevrage drogues, vaccins non remboursés			
DECES			
Remboursement des frais d'obsèques	-	-	-
Capital décès si maladie	} Si décès avant 65 ans	1 829 €	1 829 €
Capital décès si accident		3 658 €	3 658 €
Capital décès si accident de la circulation		5 488 €	5 488 €
Majoration par enfant à charge		365 €	365 €
GARANTIE ASSISTANCE			
Assurée par Ressources Mutuelles Assistance soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité – 1 bis, rue Julien VIDEMENT – 44200 NANTES			
Remboursements de frais médicaux dans le monde entier (maximum 4.573,47 € par bénéficiaire) Renseignements réglementaires et vie pratique (Allo jeune, Allo social, Aide aux familles, aide au logement...) Envoi d'une infirmière, Services d'aide à domicile Urgence au domicile Conseil et transfert médical en France Métropolitaine	Assistance et aides en cas de décès En cas d'hospitalisation, garde d'enfants ou de proches Aide à domicile En cas d'enfant malade, garde d'enfant, aide à domicile, école à Domicile		
PRIORITE SANTE MUTUALISTE - ☎ 3935			
Réseau de santé régi par la Fédération Française de la Mutualité Française			
INFORMATION Facteurs de risques, prévention et dépistage, maladies et traitements... Rencontres et échanges (conférences, débats, groupes de parole...) AIDE A L'ORIENTATION Repérer les établissements de qualité Connaître les associations proches de chez vous	ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE Arrêt du tabac ou équilibre alimentaire Maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées Soutien moral		

FR : Frais Réels

TC : Tarif de Convention

TM : Ticket Modérateur

Les franchises médicales ne sont pas remboursées par Unimutuelles.

CONTRAT MUTUALISTE MIS EN CONFORMITE
AVEC LES OBLIGATIONS DES CONTRATS RESPONSABLES ET SOLIDAIRES